

## CHAPITRE I - COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Le 7 juin 1953, la Chambre des communes a décidé de former un Comité spécial de la défense et d'adopter la résolution suivante:

Qu'un Comité spécial soit nommé pour étudier les questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à l'Assemblée législative; que le Comité spécial de la défense ait le honneur de présenter ses rapports à l'Assemblée législative; et que le Comité spécial de la défense ait le honneur de présenter ses rapports à l'Assemblée législative.

### TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE	SUJET	PAGE
I	Le Comité spécial de la défense.....	5
II	Les Services armés.....	9
III	Le budget de la défense.....	12
IV	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).....	15
V	Défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).....	20
VI	Organisation des Nations Unies (ONU).....	21
VII	Défense du Canada.....	22
VIII	Politique de défense.....	22
IX	Ministère de la Défense nationale.....	23
TOTAL.....		45

Le Comité spécial de la défense a été constitué le 7 juin 1953. Son mandat est de faire connaître ses observations et avis à l'Assemblée législative. Le Comité est composé de membres de la Chambre des communes et de membres du Sénat.

L'honorable Paul Martin, président du Comité; l'honorable Paul T. Bellier, ministre de la Défense nationale; l'honorable Lucien Cardin, ministre associé de la Défense nationale; l'honorable Charles M. Drury, ministre de la Production de guerre; le major général H. F. R. Miller, président du comité des chefs d'état-major; le vice-amiral H. S. Rayner, chef de l'état-major de la Marine; le lieutenant G. Walsh, chef de l'état-major général; le major C. R. Duffin, chef de l'état-major de l'Air; le major M. A. J. Keayton, président du Conseil de recherche pour la défense; le major M. G. S. Field, directeur scientifique en chef.